



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

SAISON SPORTIVE 2012

REGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LES ÉQUIPES DE FRANCE

Ce document regroupe l'ensemble des règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages préparés par la FFS Aviron pour la saison 2012. Il remplace dès sa validation le document des « règles de sélection 2012-première partie » voté en CD de la FFSA le 9.06.2011.

Il concerne les catégories senior olympique (*), paralympique (**), non olympique, - de 23 ans et junior.

Il a été validé par le Comité directeur de la FFSA, le 26 novembre 2011.

(*) Pour ce qui concerne la sélection olympique, la FFSA place ses règles de sélection dans le respect des grands principes de sélection validés par la Délégation permanente de la Commission nationale du sport de haut niveau du 19 janvier 2011 et des règles de sélection établies par la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron.

(**) Pour ce qui concerne la sélection paralympique, la FFSA place ses règles de sélection dans le respect des règles de sélection établies par la Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron et par le Comité Paralympique International.

Sommaire

Règles générales applicables à tous les collectifs		page 2
Secteurs senior :	Olympique	page 3
	Paralympique	page 6
	Championnat du Monde (disciplines non olympiques)	page 7
	Championnat d'Europe	page 8
	Championnat du Monde des moins de 23 ans	page 9
Secteur junior :	Championnat du Monde	page 10
	Coupe de la Jeunesse	page 11

**RÈGLES GÉNÉRALES DE PREPARATION, DE SELECTIONS NOMINATIVES ET DE COMPOSITION DES EQUIPAGES
S'APPLIQUANT A TOUS LES COLLECTIFS ET A TOUS LES RAMEURS**

○ Participer aux différentes étapes des règles de la sélection (stages et compétitions) est obligatoire pour les rameurs et les rameuses visant une sélection en Équipe de France, sauf dérogation exceptionnelle laissée à l'appréciation du DTN de la F.F.S.A. Les rameurs et rameuses qui ne satisferont pas à ces règles de sélection pourront ne pas être sélectionnables. Les calendriers des stages et compétitions annexés à ce document sont des calendriers prévisionnels. Ils sont conçus au début de la préparation de la saison sportive 2012 et sont susceptibles de subir des modifications mineures.

○ Tous les tests ou contrôles réalisés, inscrits dans les règles de sélection, doivent être validés par un conseiller technique de la F.F.S.A, ou une personne dûment mandatée, aux dates demandées. Cette personne sera responsable de la transmission des résultats à la F.F.S.A dans les délais indiqués.

○ La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant pour une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des Équipes de France (celui de la F.F.H pour les sportifs paralympiques), mais du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical réglementaire lors de sa première sélection internationale.

Toute sélection est subordonnée au respect par chaque sportif concerné :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage
- de la charte olympique pour les athlètes désireux de participer aux Jeux Olympiques

○ L'ensemble des collectifs senior A, moins de 23 ans, paralympique, junior A et B seront déterminés par la direction technique nationale de la F.F.S.A après le championnat de France en bateaux courts d'après les performances individuelles constatées depuis le début de la saison et les résultats obtenus lors du championnat de France bateaux courts. Pour toutes les catégories, une performance significative lors de ces épreuves constituera une étape primordiale, mais non suffisante, pour une sélection en équipe nationale.

○ Pour les rameurs visant une sélection dans les catégories poids léger en senior, le poids des rameurs et rameuses sera :

-pour les étapes de sélection précédant le championnat de France bateaux courts, le poids individuel:

- pour les hommes = 73 kg,
- pour les femmes = 59,5 kg

- pour le championnat de France bateaux courts :

- pour les hommes : réglementation F.F.S.A en vigueur.
- pour les femmes : afin de mieux répondre au problème spécifique de la moyenne de poids difficile à atteindre pour les rameuses en 2X, les sportives dont le poids individuel sera supérieur à 57 kg pourront ne pas être retenues en sélection nationale.

○ La direction technique nationale de la F.F.S.A a la responsabilité de sélectionner les sportifs, de former et de préparer les équipages.

○ Le directeur technique national de la F.F.S.A proposera au Président de la F.F.S.A, pour accord, les sélections nominatives des rameurs et rameuses constituant les Équipes de France.

○ Les règles de sélection seront diffusées dès validation par le comité directeur de novembre 2011 auprès des sportifs postulant pour une sélection, à l'ensemble des clubs et des ligues, à la CCSO qui pré-instruit les dossiers de sélections olympiques avant validation par la délégation permanente de la CNSHN, à la direction des politiques sportives de l'INSEP, ainsi qu'au ministère en charge des sports. Elles pourront être consultées sur le site Internet de la F.F.S.A.

SECTEURS SENIOR

Les JEUX OLYMPIQUES de LONDRES
29 juillet- 5 aout 2012

1- PRÉAMBULE ET OBJECTIFS :

La réussite olympique constitue l'objectif sportif prioritaire de l'année 2012 pour la F.F.S.A, et particulièrement pour les rameurs et pour l'encadrement technique du groupe de préparation.

En 2011, lors du championnat du Monde de BLEED, 3 bateaux ont obtenu un quota pour les Jeux Olympiques de Londres. Il s'agit des équipages en :

Hommes en couple :	2X
Homme en couple poids légers :	2X
Homme en pointe poids légers	4-

L'objectif prioritaire de la F.F.S.A est de constituer les meilleurs équipages dans les 3 bateaux déjà qualifiés et de les préparer de façon optimale. Ces embarcations représentent les meilleures chances de médailles à LONDRES.

La F.F.S.A souhaite aussi qualifier des bateaux supplémentaires lors de la régates de qualification européenne qui aura lieu du 20 au 22 mai 2012 à LUCERNE.

Ces bateaux sont dans les catégories :

Hommes :	4-, 4X, 2-, et 8+
Femmes :	2-TC, 2X TC et/ou 4XTC, et 2XPL

2- STRATÉGIE DE PRÉPARATION ET SÉLECTION

Compte tenu de la progression de la performance internationale, il est impératif que l'investissement personnel des rameurs et rameuses soit encore amélioré, par une préparation basée sur des entraînements biquotidiens de très grande qualité. Un suivi technique encore plus personnalisé doit être réalisé par les entraîneurs nationaux en dehors des périodes de stage sur les lieux d'entraînement quotidiens des rameurs.

La préparation olympique doit constituer l'objectif principal, et exclusif, des rameurs qui souhaitent être performants à LONDRES, ainsi que de leurs entraîneurs.

a- La composition et la sélection nominative pour les bateaux qualifiés

Les rameurs qui ont qualifié les bateaux en 2011 n'ont pas pour autant obtenu leur propre sélection pour LONDRES.

Le 2X HTC, seul bateau français qui a atteint la qualification olympique de façon satisfaisante, se préparera dans la composition du championnat du Monde 2011. Évidemment, les performances individuelles et collectives de ces deux rameurs devront être suffisantes pour conserver la composition de cet équipage durant la préparation olympique.

Pour les deux autres bateaux (2XHPL et 4-HPL), les groupes de préparation seront élargis afin d'apporter de la concurrence individuelle.

La sélection des rameurs qui composeront définitivement les bateaux sera fondée sur la qualité et l'évolution des performances individuelles aussi bien en bateau court (skiff et deux sans barreur) qu'au sol (performance physique), et sur la capacité à transférer cette valeur individuelle dans une performance collective.

Le calendrier d'engagement aux régates internationales et coupes du Monde sera décidé dans le courant de la saison par le directeur des équipes de France.

La composition des équipages des bateaux qualifiés en 2011 sera validée tout au long de la saison lors des confrontations internationales auxquelles le directeur des équipes de France souhaitera que ces bateaux participent. .

Leur composition définitive sera fixée le plus tôt possible après les championnats de France bateaux courts afin d'éviter de poursuivre une sélection interne française trop longue qui pourrait être préjudiciable à la performance olympique.

Pour l'ensemble des bateaux déjà qualifiés, la décision définitive d'engagement nominative des rameurs aux Jeux Olympiques sera prise au plus tard après la coupe du Monde de MUNICH.

b- La composition et la sélection nominative pour les bateaux non qualifiés

Secteur masculin

En pointe,

En fonction de l'analyse des saisons sportives nationales et internationales 2010 et 2011, la priorité de qualification fédérale est établie comme suit : le 4-HTC, le 2-HTC et le 8+.

4-HTC : afin d'accumuler des séquences d'entraînement hivernal et dans la perspective de la qualification, il y a lieu de travailler avec le 4- qui a les meilleures chances de se qualifier pour les Jeux Olympiques. Il est constitué de Julien DESPRES, Germain CHARDIN, Jean Baptiste MACQUET et de Dorian MORTELETTE. Tout au long de la préparation olympique, il sera nécessaire que ces rameurs confirment leurs valeurs individuelles, et leur valeur collective justifiant ainsi leur présence dans le bateau.

2-HTC : le meilleur 2-HTC de la hiérarchie nationale, hors les rameurs composant le 4-, sera proposé à la régates de qualification de LUCERNE, sauf blessure d'un équipier du 4- devant être remplacé.

Le 8+ : il sera composé après le championnat de France bateaux courts par les rameurs qui ne seront pas dans le 4-, ni dans le 2-.

En couple,

Afin d'accumuler des séquences d'entraînement hivernal et dans la perspective de la qualification, il est prévu de travailler prioritairement avec 4 sportifs ayant montré une bonne valeur individuelle en 2011 : Adrien HARDY, Pierre-Jean PELTIER, Matthieu ANDRODIAS et de Benjamin CHABANNET. Tout au long de la préparation olympique, il sera nécessaire que ces rameurs confirment leurs valeurs individuelles, ainsi que la valeur collective du bateau pour justifier leur présence dans le bateau.

Secteur féminin:

En pointe,

L'hypothèse est de travailler avec le 2- féminin qui a démontré lors de la saison 2011 les meilleures chances de qualification pour les Jeux Olympiques. Il est constitué de Stéphanie DECHAND et Alice MAYNE. Pour la saison 2012, il sera nécessaire que ce bateau confirme sa valeur. Pour les rameuses désireuses de tenter une sélection olympique en pointe, il faudra battre ce bateau pour prendre sa place en 2- pour la régates de qualification.

En couple TC,

Après analyse des performances hivernales, lors du stage de février, une évaluation aura lieu en 2X sur 2000 mètres et selon les résultats des championnats de France bateaux courts qui suivront, la FFSA prendra ou non la décision de présenter un 4X ou un 2X à la régates de qualification de LUCERNE.

En couple PL,

Si le niveau des performances hivernales le justifie, Têtes de rivière du 13 novembre et ergomètre du mois de décembre, le DTN proposera éventuellement, dès le mois de décembre 2011, la préparation d'un 2X à la régates de qualification olympique.

c- La validation du niveau de performance international des bateaux non qualifiés en 2011

Le choix du type de bateaux que la FFSA souhaitera préparer à la régates de qualification sera confirmé après le championnat de France bateaux courts.

Les bateaux qui chercheront leur qualification participeront à la régates internationale de PIEDILUCO et/ou à la coupe du Monde de BELGRADE.

La composition des équipages qui participeront à la régates internationale de PIEDILUCO sera décidée après le championnat de France bateaux courts.

La composition des équipages qui participeront à la coupe du Monde de BELGRADE sera décidée après la régates internationale de PIEDILUCO.

Si l'analyse des performances des équipages à l'issue de ces deux régates permet d'espérer une qualification olympique, ils seront engagés à la régates de qualification de LUCERNE. La composition des équipages qui participeront à la régates de qualification sera décidée au plus tard à l'issue de la coupe du Monde de BELGRADE.

Comme le stipule le règlement de la FISA, les rameurs qui ont qualifié la coque seront, sauf blessure, ceux qui constitueront le bateau qui sera engagé à LONDRES.

Les bateaux qui se qualifieront lors de la régates de qualification olympique pourront, sur choix du directeur des équipes de France, participer aux coupes du Monde qui suivront cette régates.

La confirmation à la FISA de l'utilisation des places de qualification obtenues lors de la régates finale de qualification se fera le 7 juin au plus tard.

d- La sélection définitive de la sélection olympique de la FFS Aviron

En accord avec le Président de la F.F.S.A, le directeur technique national proposera à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau entre le 20 et le 27 juin 2012, les sélections nominatives des rameurs et rameuses constituant l'équipe de France Olympique.

La désignation des rameurs et/ou rameuses remplaçants (hors quotas olympiques) sera faite après la Coupe du Monde de MUNICH. Elle prendra en compte le nombre de sportifs titulaires sélectionnés (règles de la F.I.S.A), leur spécialité ainsi que les embarcations qualifiées.

C'est le Comité National Olympique et Sportif Français qui inscrira les rameurs aux épreuves des Jeux Olympiques de LONDRES.

e- Points divers de la réglementation nationale concernant les collectifs olympiques

La participation à la Coupe de France n'est pas autorisée pour les rameurs qui seront sélectionnés dans le collectif de préparation olympique déterminé après les championnats de France en bateaux courts.

Les rameurs et rameuses convoqués en stage par la FFSA au mois de mars 2012 ne pourront pas participer aux championnats de Zone bateaux courts.

3 – Calendrier prévisionnel (en annexe)